

Date/mise à jour : 17/06/2023 V3.0 (remplace la V2.0 du 27/01/2020)

Produit : SUBLIME EXTRA 99%**RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit :**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : **SUBLIME EXTRA 99%**
Type de produit : produit phytopharmaceutique
Autres moyens d'identification : AMM n°2160845

1.2 Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1 Utilisation identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Fongicide pour l'agriculture

1.2.2 Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Société: **SAGA S.A.S.**
ZI de Saint LAZARE – Allée Saint Lazare
02430 GAUCHY / France
Tél : 03.23.06.54.44 - Fax : 03.23.62.42.50
Mail (FDS) : contact@saga-plantprotection.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ORFILA : Tél :01.45.42.59.59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres antipoison français. Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Rubrique 2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]**

Eye irrit. 2 H319

Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physiques pour la santé humaine et pour l'environnement :

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogramme de danger (CLP) :**

Date/mise à jour : 17/06/2023 V3.0 (remplace la V2.0 du 27/01/2020)

Produit : **SUBLIME EXTRA 99%**

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention**Mentions de danger (CLP)**

H319 provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Phrases EUH

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 de REACH comme ayant des propriétés de perturbation du système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration supérieure ou égale à 0.1%.

Rubrique 3. Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Soufre	N° CAS 7704-34-9 N° (CE) EINECS 231-722-6 N° Index 016-094-00-1 N° REACH : la substance étant enregistrée pour un usage phytopharmaceutique, elle est considérée comme enregistrée, conformément à l'article 15(1) du Règlement (CE) n°1907/2006	>99	Skin irrit. 2, H315

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Date/mise à jour : 17/06/2023 V3.0 (remplace la V2.0 du 27/01/2020)

Produit : SUBLIME EXTRA 99%

Rubrique 4. Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Lorsque vous contactez un médecin, lui fournir cette fiche de données de sécurité.

Premiers soins - général	Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Retirer la personne de la zone d'exposition et enlever les vêtements tachés ou éclaboussés. Maintenir le patient au repos. Maintenir la température corporelle. Vérifier la respiration. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. EN AUCUN CAS, ne laisser la personne intoxiquée seule.
Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficulté respiratoire, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Le cas échéant, administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle.
Premiers soins après contact avec la peau	Oter les vêtements souillés et laver les parties de peau exposées au moyen d'eau et de savon doux, puis rincer à l'eau chaude. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Veiller à bien rincer les yeux en écartant les paupières avec les doigts. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Faire boire de l'eau si la victime est parfaitement consciente/lucide. En cas de vomissements, maintenir la personne inclinée afin d'éviter l'introduction de matières dans les voies respiratoires.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes /effets : Le contact et/ou l'ingestion de grandes quantités peuvent provoquer : de l'irritation à l'érosion des yeux, de la peau, des muqueuses, des voies respiratoires et gastro-intestinales.

Des effets toxiques au niveau du SNC, maux de tête, troubles de la conscience, amnésie, tremblements et convulsions.

En cas de contact répété, dermatite allergique et sensibilisation des poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, décontamination digestive en fonction de l'état de conscience.

Contre-indications : Sirop d'ipéca. Traitement symptomatique.

Date/mise à jour : 17/06/2023 V3.0 (remplace la V2.0 du 27/01/2020)

Produit : SUBLIME EXTRA 99%

Lorsque vous contacter un médecin, lui présenter cette fiche de données de sécurité.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés :
mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée.Moyens d'extinction inappropriés :
Ne pas utiliser un fort courant d'eau.**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : oxydes de soufre. Sulfure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiersInstructions de lutte contre l'incendie:
Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées d'extinction ne contaminent l'environnement.Protection en cas d'incendie:
Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans un équipement complet de protection, y compris une protection respiratoire.**Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Procédures d'urgence : Eloigner Le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristesÉquipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 8 :
« Contrôle de l'exposition- protection individuelle. »

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Ecarter toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnementNe pas laisser le produit se déverser dans les réseaux d'eau, les eaux de surface ou dans les égouts.
Avertir les autorités si le produit vient à pénétrer dans les eaux de surface, les égouts, les eaux du réseau public.**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Procédés de nettoyage :
Sur le sol, balayer et pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats
Réduire à un minimum la production de poussières.
Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Date/mise à jour : 17/06/2023 V3.0 (remplace la V2.0 du 27/01/2020)

Produit : SUBLIME EXTRA 99%

Pour plus d'informations, se reporter aux rubriques 8 et 13.

Rubrique 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Danger supplémentaire lors du traitement : Eviter la production de poussières.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et les avant-bras soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de : l'humidité, sources d'inflammation, oxydants puissants. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles:

Oxydants puissants. Bases fortes.

Matières incompatibles :

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Lieu de stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.

Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelles et biologiques**

Pas d'information complémentaire disponible

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'information complémentaire disponible

8.1.3. Contaminant atmosphériques

Pas d'information complémentaire disponible

Date/mise à jour : 17/06/2023 V3.0 (remplace la V2.0 du 27/01/2020)

Produit : SUBLIME EXTRA 99%

8.1.4. DNEL et PNEC**Soufre (7704-34-9) -****PNEC** (Orale) : PNEC orale (empoisonnement secondaire) : 0,22 mg/l**8.1.5. Bande de contrôle**

Pas d'information complémentaire disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Contrôles techniques appropriés :**

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l'exposition aux poussières.
Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installées à proximité de tout endroit où le risque d'exposition est présent.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :**Pour l'opérateur, porter :**

Dans le cas d'une application effectuée à l'aide d'un tracteur équipé d'un épandeur à poudre pour poudrage :

- Pendant le chargement :

Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

Combinaison de protection de catégorie III type 5 selon NF EN 13982 ;

EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) selon EN 14605 ;

Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3.

- Pendant l'application – vers le haut

Si application avec tracteur avec cabine fermée :

Combinaison de protection de catégorie III type 5 selon NF ISO 13982 ;

Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'épandage. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

Combinaison de protection de catégorie III type 5 selon NF ISO 13982 ;

Gants de nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'épandage ;

Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3.

- Pendant le nettoyage du matériel d'épandage

Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

Combinaison de protection de catégorie III type 5 selon NF ISO 13982 ;

EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) selon EN 14605 ;

Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3.

Pour le travailleur : Porter un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A).

8.2.2. Equipement de protection individuelle**8.2.2.1. Protection des yeux et du visage :**

Protection oculaire : lunettes de sécurité

8.2.2.2 Protection de la peau

Protection de la peau et du corps : porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains: porter des gants en PVC résistants aux produits chimiques (norme EN 420 ou

Date/mise à jour : 17/06/2023 V3.0 (remplace la V2.0 du 27/01/2020)

Produit : SUBLIME EXTRA 99%

équivalent)

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires : masque de protection avec filtre à particules

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.3. Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement :**Contrôles de l'exposition de l'environnement :**

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	Solide
Couleur	Jaune
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
Point de fusion	115°C – 123°C
Point de congélation	Non applicable
Point d'ébullition	444°C
Inflammabilité	inflammable (EEC MT A10)
Limites d'explosivité	Non applicable
Limite d'explosion, inférieure	35 g/m3 (poudre S)
Limite d'explosion, supérieure	1400 g/m3
Point d'éclair	207°C Non applicable
Température d'auto-inflammation	221°C Méthode de test EEC MT .16
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
pH solution	6,75 à 20°C
Viscosité	
Viscosité, cinématique	Non applicable
Viscosité, dynamique	Non applicable
Solubilité	
hydrosolubilité	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 20° C	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50° C	Aucune donnée disponible
Masse volumique	2.07 g/cm3 (S)
Densité relative	Non applicable
Densité tassée apparente	0.84 g/cm3 (CIPAC MT 33)
Densité de vapeur relative	Non applicable
Taille d'une particule	Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique	Aucune donnée disponible
Forme de particule	Aucune donnée disponible
Ratio d'aspect d'une particule	Aucune donnée disponible
Etat d'agrégation des particules	Aucune donnée disponible
Etat d'agglomération des particules	Aucune donnée disponible
Surface spécifique d'une particule	Aucune donnée disponible
Empoussiérage des articles	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Date/mise à jour : 17/06/2023 V3.0 (remplace la V2.0 du 27/01/2020)

Produit : SUBLIME EXTRA 99%**9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2 Autres caractéristiques de sécuritéPropriétés explosives
Propriétés comburantesNon explosif (EEC méthode A14)
pas d'oxydation (EEC méthode A17)**Autres propriétés**

Humidité 0.20% (Max)

Rubrique 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le mélange n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de polymérisation. Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'emploi. Le soufre est un fort réducteur qui peut entraîner des explosions au contact d'agents oxydants. Des gaz acides, comme le dioxyde de soufre ou le brouillard de vapeur du soufre, peuvent être produits lors de la combustion de soufre, en l'absence d'oxygène.

10.4. Conditions à éviterRayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Supprimer toute source d'ignition, flammes, étincelles,**10.5. Matières incompatibles**

Bases fortes. Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre. Sulfure d'hydrogène. La combustion produit des gaz toxiques.

Rubrique 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Toxicité aiguë (orale) : non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité aiguë (cutanée) : non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité aiguë (inhalation) : non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Soufre (7704-34-9)DL50 orale >2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutané rat >2000 mg/kg de poids corporel

Date/mise à jour : 17/06/2023 V3.0 (remplace la V2.0 du 27/01/2020)

Produit : SUBLIME EXTRA 99%

CL50 inhalation rat (poussières/brouillard)	5,43 mg/l/4h
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée :</u>	Non classé.(d'après les données d'essai) pH 6,0 (20°C)
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire :</u>	Provoque une sévère irritation des yeux. (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). pH 6,75 (20°C)
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée:</u>	Non classé. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales:</u>	Non classé. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
<u>Cancérogénicité:</u>	Non classé. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
<u>Toxicité pour la reproduction:</u>	Non classé. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles: (STOT – exposition unique)</u>	Non classé. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Soufre (7704-34-9) NOAEL, orale, rat NOAEL, cutanée, rat/lapin	1000 mg/kg de poids corporel (90 jours) 400 mg/kg de poids corporel (28 jours)
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée)</u>	Non classé. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Soufre (7704-34-9) NOAEL,subchronique, oral, rat, systémique NOAEL, subaiguë, cutanée, rat, systémique	1000 mg/kg de poids corporel/jour 400 - 1000 mg/kg de poids corporel/jour
<u>Danger par aspiration:</u>	Non classé. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

11.2 Information sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas d'information complémentaire disponible

11.2.2. Autres informations :

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Rubrique 12. Informations écologiques**12.1.Toxicité**

Ecologie -général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Danger pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) : Non classé
(compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Date/mise à jour : 17/06/2023 V3.0 (remplace la V2.0 du 27/01/2020)

Produit : SUBLIME EXTRA 99%

Danger pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé
(compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Soufre (7704-34-9)

CL50- Poisson [1]

<14 ppm

CE50 crustacés [1]

>5000 ppm

12.2 Persistance et dégradabilité**Sublimé extra 99%**

Persistance et dégradabilité :

Non établi- Une fois libéré dans l'environnement, le produit s'oxyde rapidement, soit par l'action de bactéries, soit par d'autres micro-organismes, soit spontanément par la présence d'oxygène, formant des composés organiques de soufre. Dans l'eau et le sol, il existe des micro-organismes qui, moyennant des réactions d'oxydation et réduction permettent l'assimilation de ces composés par les plantes et animaux supérieurs, s'incorporant ainsi à la chaîne trophique alimentaire.

Soufre (7704-34-9)

Persistance et dégradabilité :

Non établi.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Soufre (7704-34-9)**

Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol :**Sublimé Extra 99%**

Ecologie – sol :

En général le soufre présente un cycle biologique et une mobilité similaire à celle de l'azote, caractéristique des nutriments essentiels pour le développement de la vie cellulaire. Ne devient pas soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Ce mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information complémentaire disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Eviter le rejet dans l'environnement.

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage :

Eliminer conformément à la réglementation locale/nationale en vigueur. Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Emballages contaminés : Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière A.D.I.VALOR.

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Date/mise à jour : 17/06/2023 V3.0 (remplace la V2.0 du 27/01/2020)

Produit : SUBLIME EXTRA 99%

Ecologie - déchets: Eviter le rejet dans l'environnement.

Rubrique 14. Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR/ RID/ IMDG/ IATA/ ADN.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

ADR / RID / IMDG/ IATA /ADN : Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

ADR / RID / IMDG/ IATA /ADN : Non réglementé

14.3 Classe de danger pour le transport :

ADR / RID / IMDG/ IATA /ADN : Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage:

ADR / RID / IMDG/ IATA /ADN : Non réglementé

14.5 Danger pour l'environnement :ADR / RID / IMDG/ IATA /ADN : Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles.**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Transport par voie terrestre
Non réglementéTransport maritime
Non réglementéTransport aérien
Non réglementéTransport par voie fluviale
Non réglementéTransport ferroviaire
Non réglementé**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Réglementations UE**Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)**

Ne contient aucune substance soumise à restriction selon l'annexe XVII de REACH.

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Date/mise à jour : 17/06/2023 V3.0 (remplace la V2.0 du 27/01/2020)

Produit : SUBLIME EXTRA 99%

Ne contient aucune substance listée à l'annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n°2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) n°1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatifs aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatifs à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs.

Règlement sur les précurseurs de drogue (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogue (règlement CE273/2004 sur les précurseurs de drogue)

Directives nationales

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via des systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 24 heures

Pas d'information complémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Rubrique 16. Autres informations

Texte des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, catégorie 2

Skin. Irrit, 2 Irritation cutanée, catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

Date/mise à jour : 17/06/2023 V3.0 (remplace la V2.0 du 27/01/2020)

Produit : SUBLIME EXTRA 99%

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
DL50	Dose létale médiane pour 50% de la population testée (concentration létale médiane)
DNEL	Dose de dérive sans effet
CE50	Concentration médiane effective
PNEC	Concentration prédite sans effet.
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration Létale pour 50% de la population testée (concentration létale médiane)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique

Sources des données: REGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et modifiant le règlement CE N° 1907/2006. Format FDS EU conforme au Règlement (UE) n° 2020/878 de la commission.

Autres informations : se référer à la fiche de données de sécurité avant manipulation ou élimination.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur nos connaissances actuelles ; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente que celle-ci remplace.